



Invalidation permis, je ne peut plus aller travailler

Par **Bebop999**, le **31/01/2017 à 12:05**

Bonjour,rnrnJ'ai reçu le courrier par recommandé me signalant la perte de tous les points.
Durée. 6 mois.rnJ'ai apparemment fait l'erreur de régler toutes mes amendes et d'avoir été
cherché mon recommandé.rnJe vis à la campagne et suis à 25 km de mon lieu de travail qui
n'est desservi par aucun moyen de transports en commun.rnComment demander un recours
pour au moins pouvoir aller travailler ?rnrnMerci à qui pourra me renseigner .

Par **amajuris**, le **31/01/2017 à 13:34**

bonjour,rnles erreurs que vous avez faites, c'est surtout de ne pas avoir respecté le code de la
route et d'avoir fait l'objet de sanctions qui ont abouti à votre retrait de permis.rnvu la distance,
vous avez le choix entre la bicyclette, la mobylette ou la voiture sans permis.rnsalutations